

05-140423-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL et Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Accord-cadre à bons de commande relatif aux Travaux de voirie sur la Commune : Attribution du marché

Par délibération en date du 13 janvier 2023, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour les travaux de voirie sur la Commune. Cette consultation a été effectuée selon la procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1, 1° du Code de la commande publique, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire d'une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction tacite, avec un montant maximum de commandes fixé à 1 000 000 € HT pour la durée totale du marché.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 10 mars 2023 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et mis en ligne sur le Profil acheteur de la Commune.

La date de remise des offres a été fixée au 07 avril 2023 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 55% ;
- Valeur technique : 35% ;
- Critère environnemental : 10%.

Deux offres ont été remises dans les délais : COLAS et EUROVIA ALPES.

La copie du rapport d'analyse des offres est remise en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'attribuer le marché pour la réalisation de Travaux de voirie sur la Commune à la société COLAS France - Établissement de Grenoble : ZA Les Condamines BRESSON – BP 103 – 38322 Eybens Cedex selon les modalités définies ci-dessus.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2152 des budgets communaux 2023 à 2026.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

18/04/2023


Le Maire,
Yves GENEVOIS

